

# *Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Morlaix communauté*

1<sup>er</sup> janvier 2007 – 31 décembre 2009



# Sommaire

<i>Préambule</i> .....	P 5
<i>Historique</i> .....	P 7
<i>Bilan du précédent contrat</i> .....	P 9
Évaluation par thématiques	
<i>Diagnostic territorial</i> .....	P 11
<i>Contrat Urbain de Cohésion Sociale</i>	
<b>Partie introductive</b> .....	P 15
<b>Déclinaison par thématiques</b>	
→ Habitat, Cadre de vie, Renouvellement urbain et Participation des habitants .....	P 16
→ Insertion socio-professionnelle, accès à la formation, à l'emploi, développement économique .....	P 17
→ Réussite éducative et Égalité des chances .....	P 18
→ Prévention de la délinquance et citoyenneté.....	P 18
→ Santé – accès aux soins .....	P 19
<b>Organisation</b> .....	P 21
<b>Évaluation – orientation</b> .....	P 22
<b>Financements</b> .....	P 22
<b>Annexe</b> .....	P 25
Carte géographique des territoires prioritaires	

# Préambule

La Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Elle est constituée de 28 communes totalisant 65 139 habitants. Le pôle urbain fort de ses 26 533 habitants se développe sur trois cités : Morlaix, Plourin lès Morlaix et Saint Martin des Champs.

Morlaix communauté a comme compétence obligatoire la politique de la ville et a souhaité la mettre en œuvre dès sa création.

La politique de la ville constitue le cadre par lequel l'État, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée les politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain.

La politique de la ville entend prévenir la formation de ghettos urbains, culturels, économiques, sociaux, et contribuer à un développement harmonieux de la vie en collectivité. Elle a pour ambition de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires et de traiter les effets comme les causes de la dégradation des conditions de vie dans les quartiers défavorisés.

Sa finalité vise à faire ensemble "société". Elle aide à l'insertion économique et sociale des publics en difficulté en veillant à ce que quiconque ait accès à l'éducation, à la culture, à la santé.

En 1999, un premier diagnostic, bâti sur les indicateurs de fragilité socio-économique du territoire et la volonté des signataires, a conduit à l'élaboration d'une Convention d'Objectifs Villes Moyennes.

Progressivement, un partenariat local, institutionnel et associatif réunissant plus de cinquante acteurs a pu se concrétiser grâce à une organisation optimisée du dispositif.

À travers notamment la cellule d'animation qui assure le calage institutionnel, le droit commun a pu s'appliquer et la politique de la ville s'est centré sur l'exercice exclusif de ses prérogatives.

L'ensemble des thématiques de la Convention d'Objectifs Ville Moyennes a été abordé.

En matière d'éducation et d'accès à la vie sociale, le réseau d'acteurs impliqués a permis de faire évoluer l'intervention en direction des publics visés.

En matière d'insertion professionnelle, il apparaît clairement que le futur dispositif doit se positionner sur des espaces interstitiels. L'exercice des compétences des multiples instances en ce domaine doit permettre de concentrer l'intervention de la politique de la ville.

En matière d'habitat et de cadre de vie, l'apport de la politique de la ville a influé sur les dispositifs de droit commun, mais insuffisamment.

La future opération de renouvellement urbain du quartier de la gare (quartier prioritaire) devrait pouvoir lui donner son plein essor.

En matière de prévention de la délinquance, le Conseil intercommunal de Prévention de la Délinquance et de la Sécurité sera davantage nourri des réflexions de groupes techniques.

Des champs nouveaux d'expérimentation s'ouvrent à la faveur de la création du dispositif de Réussite éducative et de l'Atelier Santé Ville.

Si, sur la communauté d'agglomération les éléments de diagnostic nécessitent des points de vigilance, ceux de la ville centre sont encore plus préoccupants. Comparativement à 1999, les chiffres plaçaient Morlaix ville comme la commune la plus en difficulté au regard des autres villes de tailles comparables du Finistère.

Cette situation s'est aggravée en six ans. Tous les indicateurs sont au rouge, hormis les statistiques officielles de l'Agence Nationale Pour l'Emploi<sup>(1)</sup>.

Aujourd'hui, face à cette dégradation des indicateurs de paupérisation des publics sur certains quartiers, il convient de relancer de façon concertée et de faire vivre nos politiques envers les publics concernés.

La stratégie de la politique de la ville telle que définie par la loi de programmation et d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003, complétée par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 et traduite en mesures opérationnelles par le comité interministériel de la ville du 9 mars 2006, se décline en cinq axes sur les quartiers du centre-ville et du plateau Nord-Est de Morlaix.

À partir du projet partagé, des thématiques d'intervention et leurs axes opérationnels ont été définis. Les enjeux et les axes opérationnels figurent dans le présent document.

Il importe également de décliner le mode opératoire de l'analyse du bilan des actions menées, l'évaluation du dispositif et les éléments d'observation de l'évolution du territoire.

<sup>(1)</sup>Un diagnostic détaillé réalisé par le Cabinet Fors-Recherche Sociales est à la disposition de tous.

# Historique

La politique de la ville a pu se construire grâce à un large partenariat institutionnel et associatif.

Il a été engagé dès 1999 par la réalisation d'un diagnostic confié à l'Institut Régional de Travail Social en Bretagne (IRTS).

L'étude a permis de souligner que la communauté d'agglomération connaît depuis longtemps des difficultés démographiques. Dans les années 90, la communauté a enregistré une baisse de sa population de 2 000 personnes de moins de 20 ans, et une augmentation de 900 personnes de plus de 60 ans. Le diagnostic a également fait ressortir des éléments de précarité soulignant une situation locale difficile.

Cette situation a conduit le 21 novembre 2000 à la signature d'une Convention d'Objectifs Villes Moyennes entre l'État et la communauté d'agglomération. La convention précisait que la politique de la ville n'a pas à se substituer aux politiques ordinaires, dites de droit commun, mais à favoriser la mise en cohérence des actions menées soit en direction d'un secteur particulier soit vers un public spécifique.

La convention prévoyait l'inscription du projet sur des territoires prioritaires situés sur la ville de Morlaix : le plateau Nord-Est constitué de quatre ensembles de logement sociaux : la Vierge noire, la Boissière, Kerfraval et la Madeleine. Pors ar Bayec abritant le quart de la population morlaisienne et des micro-sites en centre-ville.

La convention a décliné l'intervention de la politique de la ville en quatre thématiques : l'habitat et le cadre de vie, l'éducation, la culture, la vie sociale, l'économie et l'insertion, la prévention et la sécurité.

Enfin, la convention permettait d'agir sur des sujets transversaux en direction de populations spécifiques sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le 4 juin 2004, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil général ont acté la formalisation de leur implication dans la politique de la ville par la signature d'un avenant à la Convention d'Objectifs Villes Moyennes.

Le Conseil général du Finistère et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord Finistère se sont inscrits dans les enjeux et les objectifs de la Convention d'Objectifs Villes Moyennes pour ce qui concerne leur domaine de compétence :

→ pour le Conseil général, l'ensemble des thématiques retenues à l'exception des actions relevant strictement de la sécurité,

→ pour la Caisse d'Allocations Familiales, l'accueil et les loisirs des enfants, des jeunes et des familles, le soutien aux parents, le développement de la vie sociale et la lutte contre l'exclusion des familles.

# Bilan du précédent contrat

Globalement, la politique de la ville a contribué au développement de l'initiative locale par l'apport de nouveaux financements d'actions et de moyens d'ingénierie pour l'animation du partenariat local.

Cet appui technique, combiné à une logique d'instruction nouvelle sur le territoire, a participé au professionnalisme et donc à la consolidation du tissu associatif local.

Évidemment, l'apport de financements nouveaux au titre de la politique de la ville a constitué un élément important pour le développement d'initiatives nouvelles.

Ces financements ont notamment permis de "prendre le risque" d'initiatives originales qui ne rentraient dans aucune des "cases" préconçues de l'intervention sociale traditionnelle. Opportunités qui n'auraient pas été saisies dans un contexte de financement plus contraint tant en terme de montant des enveloppes allouées qu'en terme de type de dépenses éligibles.

Parallèlement, ces financements ont eu un "effet levier" dans la mesure où ils ont permis de mobiliser les financements de droit commun au titre des projets financés. Ainsi les fonds engagés au titre de la politique de la ville ont également permis d'orienter la dépense publique "classique" vers le développement social territorial.

Un travail d'accompagnement des porteurs de projets a été mené afin d'aider les associations dans l'élaboration de leurs projets.

Grâce à la mise en place de ces moyens et de ces nouvelles modalités d'aide, la politique de la ville a joué un rôle de laboratoire pour l'expérimentation en matière d'initiative locale contre l'exclusion.

Répartie sur quatre thématiques, la politique de la ville a permis de mener un travail de veille et de diagnostic sur les processus d'exclusion et de précarisation et, par suite, un travail d'appui au développement d'actions qui ont permis d'améliorer les services rendus à l'ensemble des publics prioritaires.

La concentration territoriale de moyens sur des zones spécifiques a concerné la réhabilitation et l'animation socio-culturelle au sein de quartiers dits sensibles. Ainsi, le plateau Nord fut l'objet d'un important travail d'animation et de travail sur la vie sociale du quartier. Parallèlement des micro-territoires, dont les difficultés étaient moins directement observables, ont fait l'objet de démarche de "recherche action", lesquelles ont permis non seulement de rendre visibles leurs problématiques dans toute leur ampleur mais également de mener des interventions spécifiques inscrites dans la durée. C'est le cas du micro-quartier du Logis Bre-

ton, dont le diagnostic social a permis de révéler la teneur et l'étendue des difficultés rencontrées par la population, pour parvenir, dans un second temps, à la définition d'un projet de réhabilitation et de développement social du quartier.

Par son approche spécifique et approfondie des phénomènes de précarité, la politique de la ville a contribué à renouveler le regard porté sur les difficultés sociales du territoire.

La concentration territoriale de moyens sur des zones spécifiques n'a cependant pas exclu des actions portant sur des dimensions plus transversales du développement social. Ainsi des thématiques et des publics spécifiques ont fait l'objet d'actions nouvelles, soutenues par la politique de la ville.

Le développement d'actions et de dispositifs innovants en direction de la jeunesse et de la petite enfance, l'appui à la mobilité géographique de travailleurs en situation précaire, la lutte contre l'illettrisme sont autant de chantiers qui ont pu être initiés puis menés dans le cadre de la Convention d'Objectifs Villes Moyennes.

Au regard des apports de la Convention d'Objectifs Villes Moyennes, l'ensemble des partenaires est mobilisé pour conserver et développer la plus-value de la politique de la ville. Toutefois, dans un contexte institutionnel qui a évolué, il est nécessaire de repenser l'organisation et le positionnement général de celle-ci par rapport aux dispositifs existants.

**L'évaluation a permis de recenser les actions les plus significatives menées dans le cadre de la Convention d'Objectifs Villes Moyennes et de souligner les points forts et les éléments de vigilance, par thématiques :**

## *Habitat, Cadre de vie*

- Projet d'aménagement et de restructuration (foyer des jeunes travailleurs, aire d'accueil gens du voyage, copropriétés Logis Breton et Résidence Familiale).
- Études (gestion et projet socio-éducatif gens du voyage, logement insalubre...).
- L'étude sur les deux copropriétés du Logis Breton et de la Résidence Familiale a révélé la fragilité socio-économique de cet ensemble et a conduit à l'élaboration d'un projet de renouvellement urbain à l'échelle de l'ensemble du quartier de la gare.

# Diagnostic territorial

La politique de la ville a permis d'infléchir des projets existants :

- nécessité d'une meilleure articulation avec les autres dispositifs liés à l'habitat et au logement,
- participation des habitants uniquement sur le mode consultatif,
- peu d'actions sur le cadre de vie, hormis l'aménagement d'aires de jeux dans les quartiers.

## Économie – Insertion

- Émergence et soutien à des actions innovantes (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification).
- Soutien à des structures d'insertion en difficulté (Tildé, Geiq, Association pour le travail des demandeurs d'emploi de la région).
- Soutien à des actions sur les thèmes de la garde d'enfants et la mobilité :
  - halte garderie itinérante,
  - étude sur les modes de garde atypiques,
  - expérimentation de tarifs sociaux dans les transports collectifs.
- Soutien à une action originale associant les finalités d'insertion socio-professionnelle à un projet humanitaire.

Néanmoins, la politique de la ville n'a pas permis d'infléchir la tendance à l'appauvrissement ou l'inadaptation de l'offre d'insertion sur le territoire.

Elle a éprouvé des difficultés à trouver un positionnement avec les autres dispositifs (Service public de l'emploi local, Comité de pays de lutte contre l'exclusion, Plan local pour l'insertion et l'emploi, Pays de Morlaix...).

Cependant, il a pu être noté une relance de la thématique à la fin de la période de convention (projets de chantiers d'insertion, entreprise d'insertion dans le domaine de l'hôtellerie-restauration, régie de quartier).

## Éducation, Culture, Vie sociale

Il convient de remarquer que les 2/3 des projets validés ont été portés par cette thématique :

- actions de soutien à la parentalité, à la construction éducative aux loisirs familiaux,
- actions d'ouverture des associations culturelles à des problématiques sociales,
- actions de prévention soutenues dans des projets éducatifs,
- participation à la mise en œuvre de tarifs sociaux (accès aux loisirs, à la culture),
- développement d'actions de proximité.

Une meilleure connaissance des dynamiques territoriales d'exclusion a été développée ; un décloisonnement de l'intervention a été mené par les opérateurs à la faveur d'un partenariat renforcé. Initié sur le plateau Nord-Est, il s'est développé sur la ville centre et s'est élargi au pôle urbain.

Des problématiques nouvelles ont été identifiées (re-pérage et soutien aux publics illettrés notamment). La politique de la ville a permis aux associations de rendre opérationnelles des idées originales en leur permettant de passer du pré-projet à la mise en œuvre, de diversifier et d'étendre la portée des activités.

De façon générale, la politique de la ville a participé à l'inscription de la logique d'évaluation et de projet dans les pratiques des opérateurs associatifs et contribué à leur professionnalisme.

Une étude sur l'animation jeunesse sur l'ensemble du territoire communautaire, la diversité des interventions des animateurs jeunesse a conduit à la création d'un poste d'une mission de coordination sur Morlaix communauté.

Celle-ci prend en compte, de façon transversale, toutes les problématiques liées à cette tranche d'âge (emploi, formation, logement, mobilité, prévention, loisirs...).

## Prévention et Sécurité

- Appui à des actions qui ne pourraient exister localement sans le soutien de la politique de la ville (Aide aux victimes, Centre d'information des droits des femmes, Association de coordination des moyens de lutte contre la toxicomanie).
- Développement d'un réseau partenarial sur la problématique de la consommation excessive d'alcool (Défi morlaisien).
- Actions de soutien à la prévention de la récidive (Placement extérieur collectif, Mission locale de Brest, Maison d'accueil des familles de détenus).
- Difficulté de transférer le financement des actions vers le droit commun.

Toutefois, on relève, malgré la mise en place tardive du groupe thématique (2004), l'intérêt du travail partenarial secteur social et médico-social, police, justice, mais aussi une connaissance encore insuffisante sur les publics morlaisiens bénéficiaires des dispositifs d'aide et de réinsertion.

De 1999 à 2006, l'agglomération de Morlaix a connu une détérioration de l'ensemble de ses indicateurs sociaux. Ainsi, quels que soient les critères retenus, Morlaix fait partie des villes les plus en difficulté de tout le Finistère. Il suffit de mobiliser quelques données basiques pour relater ce qui, au-delà d'une réalité statistique est vécu par les travailleurs sociaux dans leur pratique professionnelle.

La pauvreté progresse de façon nette : alors qu'elle était, déjà en 1999, la plus mal placée des 6 principales villes du Finistère, Morlaix voit sa situation se dégrader avec plus de 49 % des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales qui sont en dessous du seuil de pauvreté contre 41 % pour Brest, seconde ville la plus en difficulté de ce point de vue. La situation est similaire pour Morlaix communauté dont le revenu moyen de la frange la plus modeste de la population, est le plus bas de toutes les agglomérations finistériennes.

La réalité sociale locale est marquée par la pauvreté et son accentuation sur la période 2000/2005.

Ainsi au regard des revenus fiscaux annuels, la moyenne des 10 % des revenus les plus faibles s'établit à :

- 6 357 € sur Morlaix communauté,
- 4 828 € sur la ville centre,
- 4 251 € sur l'Ilots Regroupés pour l'Information Statistique Institut National de la Statistique et des Études Économiques (IRIS INSEE), Porsmeur, Pors an Trez, Kernégues,
- 3 522 € IRIS INSEE du centre-ville.

En 1999, 7,72 % de la population morlaisienne percevait des minima sociaux, la proportion s'élève aujourd'hui à plus de 12,5 %.

49,4 % des allocataires Caisse d'Allocations Familiales se situent sous le seuil de pauvreté. Le nombre des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion s'élève désormais à 890. Au 31 décembre 2004, le taux des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion était de 1,50 % sur le département du Finistère, de 4,76 % sur la ville centre et de 12,5 % sur IRIS INSEE du centre-ville.

Les statistiques concernant les allocataires de minima sociaux ne font que renforcer cette analyse : la ville de Morlaix occupe le premier niveau départemental en matière de taux de bénéficiaires de Revenu Minimum d'Insertion, mais aussi d'allocataires de minima sociaux gérés par la Caisse d'Allocations Familiales. Là encore, la situation de 2006 s'est aggravée depuis 1999. À titre d'illustration, on note une hausse du taux des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion,

passant de 4,7 à 8,9 % de la population totale. Au 31 décembre 2005, la part des bénéficiaires et ayant droit du Revenu Minimum d'Insertion dans la population de 60 ans et moins s'établissait à 13,3 % sur Morlaix, à 5 % sur le département du Finistère.

En outre, la ville de Morlaix présente la particularité du taux le plus élevé de familles monoparentales, comparativement aux autres villes du département. Ici, cela concerne plus du tiers des ménages allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales, renforçant encore la demande de soutien des parents à conforter leur rôle éducatif auprès de leurs enfants.

Concernant l'école primaire Gambetta, établissement public du quartier de la gare, les 2/3 des enfants scolarisés sont concernés par une mesure d'accompagnement social. Les parents de 50 % des enfants bénéficiant de l'accompagnement à la scolarité connaissent une situation de chômage.

En outre, de nouvelles questions sont posées par l'accroissement de populations vulnérables au sein de l'agglomération. Une part croissante de la population existe qui ne figure pas dans les statistiques de précarité. Elle se trouve néanmoins dans des situations de fragilité, dues notamment au développement de l'emploi précaire (particulièrement chez les jeunes) et à la progression forte et spécifique pour l'agglomération morlaisienne de la monoparentalité.

Concernant la répartition géographique de la précarité au sein de l'agglomération, la ville centre constitue un lieu de concentration et d'accueil des ménages précaires en provenance du reste de l'agglomération et des territoires voisins. Plus particulièrement, on note :

- un pôle urbain hétérogène dans son état et dans ses dynamiques au regard du thème de la précarité,
- des communes rurales ou littorales qui connaissent des taux de bénéficiaires de minima sociaux significatifs (même si en quantité, elles représentent nettement moins que le pôle urbain),
- la ville de Morlaix est au centre du questionnement sur la précarité avec la concentration de personnes rencontrant des problèmes sociaux et de santé dans le quartier IRIS INSEE du centre-ville et dans une moindre mesure dans le quartier IRIS INSEE de Porsmeur Kernegues.

En matière d'habitat on peut relever les éléments suivants :

- 344 copropriétés ont été recensées sur le territoire de Morlaix communauté dont 317 sur la ville centre,
- 44 sont situées dans les IRIS INSEE du quartier Porsmeur Kerneguès,
- nombre d'entre elles sont dégradées,
- 53 % des copropriétaires bénéficient de ressources mensuelles inférieures à 2 000 €,
- 77 % des propriétaires occupants bénéficient de ressources mensuelles inférieures à 1 500 €.

Parallèlement, près de 150 logements très sociaux sont recensés sur Morlaix communauté dont plus des trois-quarts dans le secteur privé. La ville de Morlaix concentre 19 logements en Prêts Locatifs Aidés d'Insertion et 66 logements dans le cadre du Programme Social Thématique dont, pour une bonne part, le conventionnement arrive à échéance en 2007-2008.

Enfin l'importance du logement indigne sur Morlaix et une intervention dans ce domaine procède de la même logique :

- 21 % des résidences principales ne sont pas tout confort (16 % dans le Finistère),
- 15 % de l'habitat privé est potentiellement indigne à Morlaix (ville de plus de 10 000 habitants au plus fort taux).

Une première étude en 2001 dans le cadre de la politique de la ville a mis en évidence les difficultés des deux copropriétés du Logis Breton et de la Résidence Familiale, situés à l'arrière de la gare de Morlaix.

- Cet ensemble de 110 logements présente une vacance de 35 %.
- 40 % des foyers se situent sous le seuil de la pauvreté.
- Le taux de chômage est de 20 %.
- L'ensemble de la population inactive est de 50 %.

Une seconde étude, toujours dans le cadre de la politique de la ville a permis d'élaborer des scénarios d'intervention puis des propositions d'actions en direction des deux copropriétés et d'engager une réflexion plus globale vers un projet de renouvellement urbain à l'échelle de l'ensemble du quartier.

Le chômage de la zone emploi du Pays de Morlaix se situe en dessous de la plupart des zones d'emploi du Finistère.

Cependant on note :

- une forte demande d'emploi non qualifié, corrélée au manque de mobilité de la population concernée (personnes sans qualification avec de faibles revenus),
- une sous-représentation des demandeurs d'emploi qualifiés (exode sensible des jeunes diplômés),

→ à Morlaix, le chômage des jeunes s'établit à 23 % (17,2 % au niveau départemental),

→ l'importance du chômage de longue durée chez les jeunes : 15 % (en baisse de 0,4 % contre 10,7 % sur le Finistère).

Le marché du travail est marqué par la faible qualification des emplois offerts (50 % niveau Certificat d'Aptitude Professionnelle/Brevet d'Étude Professionnelle ; 17 % n'exigent pas de qualification), une saisonnalité importante, une forte proposition de l'emploi précaire (70 % des jeunes suivis par la Mission locale).

Au cours de l'année 2005, la Mission locale du Pays de Morlaix a suivi 2 236 jeunes.

Elle estime les jeunes marginalisés "en errance" au nombre de 22 dont 88 % de jeunes hommes :

- 72 % se situent sur la commune de Morlaix.
- 230 jeunes sont en voie de désocialisation dont 66 % de jeunes hommes.
- 54 % se situent sur le canton de Morlaix.

Le nombre de jeunes en insertion sociale et professionnelle s'établit à 89 % dont 43 % de jeunes hommes et 31 % sur le canton de Morlaix.

En matière de prévention et de sécurité de 1999 à 2004, les faits constatés ont augmenté de 10,61 %, tout en notant une baisse en 2004 par rapport à 2003, malgré le rattachement de Saint Martin des Champs.

Le taux de délinquance juvénile est stabilisé en 2004 (19,70 %) par rapport à 1999 (19,65 %).

La circonscription de Morlaix est épargnée par les violences urbaines et les faits de criminalité organisée, le taux de délinquance juvénile se stabilise.

Au quotidien et en particulier les fins de semaine, c'est la délinquance de voie publique qui prédomine, souvent liée à l'alcoolisation de ses auteurs.

L'augmentation des dégradations volontaires est notable tant contre les véhicules automobiles que contre les biens privés et les biens publics.

3 secteurs de concentration en 2004 : le centre-ville de Morlaix, qui concentre la moitié des faits constatés, et les deux quartiers périphériques de la Madeleine et de la Boissière.

Des comportements violents constituent une part importante des problèmes de sécurité et sont fréquemment reliés à la consommation d'alcool et dans une moindre mesure de stupéfiants.

14,89 % des accidents sur l'arrondissement mettent en cause au moins une personne dont le taux d'alcoolémie est illégal (moyenne départementale : 11,7 %).

De façon générale près de 80 % des délits sont liés à l'alcoolisation de leurs auteurs.

Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation exerce au 1<sup>er</sup> janvier 2006 le suivi de 226 personnes sur le Pays de Morlaix, dont 138 sur le territoire de Morlaix communauté et 68 sur la ville de Morlaix.

- 48 % du public concerné se trouvent en situation de précarité.
- La Maison d'arrêt de Brest a enregistré 769 entrées en 2005 dont 49 ressortissants du territoire de Morlaix communauté.
- Le niveau scolaire est faible puisque 43 détenus relèvent de la catégorie 5 (Brevet des Collèges, Brevet d'Étude Professionnelle, Certificat d'Aptitude Professionnelle) ou 6 (sans diplôme).
- 62 % ont moins de 35 ans.
- La durée d'incarcération est inférieure à 6 mois pour 58 %.
- Si le nombre de condamnations aux travaux d'intérêt général a pu s'élever à plus de 150 en 1999 et 2000, il est redescendu à 75 en 2004, pour à nouveau progresser depuis 2005.

**En conclusion**, le diagnostic social réalisé indique la nécessité :

- de maintenir, voire d'accroître les moyens sur des territoires et des publics prioritaires.
- de poursuivre et de développer un travail de veille, de prévention et d'adaptation des dispositifs qui prennent en compte les évolutions récentes et à venir du territoire sur les populations vulnérables identifiées.

# Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

1<sup>er</sup> janvier 2007 – 31 décembre 2009

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur le territoire de Morlaix communauté s'inscrit pour les élus et les acteurs, dans un projet de territoire en précisant le positionnement général de la politique de la ville par rapport aux dispositifs de droit commun<sup>(1)</sup>.

Le contrat vise à renforcer les moyens d'intervention sur des territoires et des publics prioritaires en conservant la plus-value politique de la ville.

Le contrat s'attachera à poursuivre et à développer un travail de veille, de prévention et d'adaptation des dispositifs prenant en compte les évolutions récentes et à venir du territoire sur les populations vulnérables identifiées.

Le contrat s'exerce dans un partenariat institutionnel entre l'État, le Conseil général du Finistère, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord Finistère, Morlaix communauté, la Ville de Morlaix, des bailleurs sociaux (OPAC HLM 29, SA Aiguillon Construction).

D'autres partenaires pourront être mobilisés (Conseil régional, Caisse des Dépôts et Consignations et autres bailleurs sociaux...) dans la mise en œuvre du contrat.

Pour l'État, la géographie prioritaire, selon la classification de la Délégation interministérielle de la ville, est constituée du centre-ville élargi de Morlaix composé de deux IRIS INSEE en catégorie 2 et du plateau Nord-Est composé de trois IRIS INSEE classés en catégorie 3 (cartographie en annexe).

Pour les autres partenaires, à l'exception de la Ville de Morlaix, l'intervention du Contrat Urbain de Cohésion Sociale portera sur certaines thématiques et de façon transversale sur l'ensemble du territoire de Morlaix communauté.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale doit permettre de renforcer la mixité sociale et la mixité des fonctions des quartiers prioritaires. Il contribue au développement de l'accès aux services des publics prioritaires.

Selon les thématiques il s'articule avec les dispositifs contractuels déclinant les orientations stratégiques des collectivités locales et des partenaires :

- pour l'éducation : le Projet éducatif local,
- pour l'enfance et la jeunesse : le Contrat enfance et le Contrat temps libre,
- pour la prévention et la sécurité : le Conseil intercommunal de prévention de la délinquance,
- pour la mobilité : le Schéma de déplacement urbain et communautaire,

→ pour l'insertion professionnelle : le Programme local d'insertion par l'emploi et le Comité de Pays de lutte contre l'exclusion,

→ pour l'urbanisme : le Schéma de cohérence territoriale,

→ pour l'habitat : le Programme local de l'habitat.

Les financements mis en place dans le cadre de la programmation annuelle de la politique de la ville seront affectés en priorité :

→ à la concrétisation d'actions innovantes ou expérimentales<sup>(1)</sup> sur les thèmes ou territoires traités dans le cadre de la politique de la ville,

→ à l'aide à la formalisation de projets nouveaux ou à la consolidation de projets déjà engagés. Les financements n'ont pas vocation à combler d'éventuels déficits,

→ à la coordination du contrat, l'accompagnement des projets et le soutien aux initiatives sur les territoires et en direction des publics prioritaires,

→ à l'animation, à l'observation et à l'évaluation de la politique de la ville.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale décline son projet sur les thématiques suivantes :

- habitat, cadre de vie, renouvellement urbain,
- accès à l'insertion socio-professionnelle, à la formation, à l'emploi, développement économique,
- réussite éducative et égalité des chances,
- prévention de la délinquance et citoyenneté,
- santé et accès aux soins.

**La thématique Réussite éducative et Égalité des chances** sera traitée dans le cadre d'un Dispositif de Réussite Éducative (DRE).

Son objet est d'accompagner les enfants et les adolescents (3 à 16 ans) en situation de rupture en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

Il a pour vocation à accompagner les enfants et leurs familles notamment hors du temps scolaire. Il s'articule avec le Programme personnalisé de réussite éducative de l'Éducation nationale.

<sup>(1)</sup> Dans la partie déclinaison des enjeux et des axes opérationnels par thématique : \* renvoie à la mobilisation du droit commun, \*\* renvoie au soutien des actions par la politique de la ville, \*\*\* précise que les actions seront initiées par la politique de la ville.

La mise en œuvre du dispositif de Réussite éducative est confiée au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Morlaix.

**La thématique Santé – accès aux soins** sera traitée dans le cadre d'un Atelier Santé Ville (ASV).

Son objet est d'identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en difficulté, de coordonner l'action des différents intervenants et d'élaborer un programme d'actions. Il vise à rendre effectif l'accès aux services publics sanitaires et sociaux de droit commun.

La mise en œuvre de l'Atelier Santé Ville s'appuiera sur la structure juridique de Morlaix communauté visant à mener des interventions sur ce territoire.

Les deux dispositifs seront pilotés par le Comité de pilotage politique de la ville afin d'assurer la cohérence des différents projets mis en œuvre. Ils donneront lieu chacun au recrutement d'un coordonnateur.

Pour l'ensemble des thématiques, la participation des habitants sera recherchée.

La participation est un processus qui vise à associer les habitants aux décisions qui les concernent, à leur donner des éléments de connaissance et de compréhension qui vont les rendre producteurs, à leur niveau, de la décision et de l'action qui en découlent. Il constitue donc à la fois une finalité et un moyen, condition majeure :

- d'amélioration du vivre ensemble et de la qualité de vie,
- de renforcement de la démocratie,
- de responsabilisation et implication dans la vie locale de plus grand nombre,
- de création de richesse collective,
- de capacité personnelle à maîtriser les choix,
- de reconquête de l'estime de soi et de valorisation des personnes,
- d'évolution des positionnements des habitants : de l'intérêt collectif voire l'intérêt général.

Ce principe est inscrit depuis de nombreuses années dans les modes d'intervention des politiques publiques locales, et particulièrement de la Convention d'Objectifs Villes Moyennes. Pour autant tous les champs d'intervention ne s'en sont pas saisis avec les mêmes priorités ni les mêmes résultats. La mise en œuvre de ce principe pour la période nouvelle devra s'inscrire et se traduire opérationnellement dans chacune des thématiques et domaines d'action du présent contrat, selon des contenus, supports et modalités propres à chacun.

Enfin un programme de communication pour mieux partager la connaissance et l'appropriation de la politique de la ville au niveau local sera développé.

## *Thématique "Habitat, Cadre de vie, Renouvellement urbain et Participation des habitants"*

### **A / Reconquérir le centre-ville par le développement de la mixité sociale**

#### **1) Intervention sur les copropriétés dégradées.**

\* Objectif du Programme local de l'habitat : 25 copropriétés à traiter sur cinq ans.

A1)\*\* Étude sur les modalités de soutien aux propriétaires impécunieux sur la requalification des parties communes des copropriétés dégradées sur présentation de service fait.

#### **2) Le besoin exprimé de réalisation de logements très sociaux est estimé à une trentaine sur la ville de Morlaix. Sa mise en œuvre est une des conditions de réussite des interventions sur les copropriétés dégradées.**

\* Objectif du Programme local de l'habitat : 10 sorties d'insalubrité par an.

A2)\*\* Expérimentation d'une action de soutien et d'accompagnement des publics fragilisés.

Relogement des publics.

#### **3) Intervention sur le logement indigne.**

A3)\*\* Soutien à la création d'une structure de travail interservices pour le signalement, le repérage, l'élaboration d'outils d'intervention et le suivi des logements concernés.

#### **4) Afin de renforcer la mixité sociale, une attention particulière pourra être apportée à des publics spécifiques en difficulté et dont le diagnostic a souligné la concentration en centre-ville de Morlaix.**

→ Jeunes de moins de 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

A4)\*\* Participation à une étude sur le phénomène de décohabitation et de parcours résidentiel des jeunes (Comité local du logement des jeunes, Foyer des jeunes travailleurs éclaté...).

→ Adultes connaissant des difficultés psychiques et d'intégration sociale dans le logement. L'importance de l'hôpital psychiatrique et la sectorisation nécessitent une réflexion sur l'accompagnement des publics concernés.

→ Personnes âgées en situation d'isolement et de précarité.

A5)\*\* Étude sur le recensement des besoins en logement des publics concernés.

### **B / Mettre en œuvre la rénovation urbaine sur le Pôle Gare**

B1)\* Requalification et mise sur le marché durable de l'ensemble immobilier des deux copropriétés du Logis Breton et de la Résidence Familiale en partenariat avec le Conseil régional :

- \* rétrocessions et aménagement des espaces collectifs,
- \* désenclavement des deux copropriétés et aménagement des espaces publics.

B2) Redynamisation et diversification fonctionnelle du Pôle Gare :

- \* étude préalable en vue de la création éventuelle d'une Zone d'Aménagement Concertée du Pôle Gare en lien avec le contrat de Pays,
- \*\*\* consolidation de l'animation sociale à l'échelle du quartier,
- \*\* création d'un équipement socio-culturel.

### **C / Améliorer le cadre de vie en impliquant les habitants concernés**

C1)\*\* Soutien à la création d'une régie de quartier.

C2)\*\* Soutien à la création et aux actions des comités de quartiers.

C3)\*\* Développement des démarches de gestion urbaine de proximité.

C4)\*\* Soutien à la création ou réhabilitation d'équipements de proximité.

## *Thématique "Insertion socioprofessionnelle, accès à la formation, à l'emploi. Développement économique"*

Le Service public de l'emploi du Finistère affirme l'intention de mettre en œuvre dans les quartiers prioritaires un plan d'action envers six publics cibles :

- les femmes demandeurs d'emploi,
- les jeunes en difficulté,
- les chômeurs de longue durée de plus de deux ans,
- les demandeurs d'emploi handicapés,
- les bénéficiaires des minima sociaux,
- les chômeurs de longue durée de plus de cinquante ans.

\* L'intervention portera prioritairement sur les jeunes non qualifiés dans le dispositif CIVIS et leur accès à l'emploi.

\* L'accompagnement vers l'emploi sera renforcé en direction des femmes bénéficiant de l'Allocation de Parent isolé et des allocataires de minima sociaux.

### **A / Réduire les freins à l'insertion durable**

Intervenir en direction de la garde d'enfants, de la mobilité, de l'accès au logement, de la santé en lien étroit avec les autres thématiques.

\*\* Soutien aux projets innovants en matière :

- de garde d'enfants, particulièrement pour les publics confrontés aux horaires atypiques,
- d'accès aux logements (travailleurs saisonniers, travailleurs précaires, publics en insertion), en lien avec la thématique habitat,
- d'accès à la mobilité (politique de tarifs sociaux dans les transports, aide aux permis de conduire, prêts de véhicules...),
- de santé – insertion, en lien étroit avec l'Atelier Santé Ville,
- de propositions innovantes adaptées aux personnes marginalisées,
- de lutte contre l'illettrisme en lien avec la thématique Réussite éducative.

### **B / Favoriser l'insertion par l'activité économique**

Au regard de la réponse locale et des besoins évalués, soutenir l'offre d'insertion en développant des outils spécifiques et innovants sur les territoires prioritaires.

B1)\*\* Développement de l'offre d'insertion par la mise en œuvre d'outils spécifiques sur les territoires Contrat Urbain de Cohésion Sociale (ex. régie de quartier).

B2)\* Recherche avec les collectivités des activités qui pourraient être confiées aux structures Insertion par l'activité économique.

B3)\*\* Promotion du développement de la communication de l'offre d'insertion.

B4)\*\* Soutien à la mutualisation des moyens, à la complémentarité de l'offre et à la formation des intervenants des structures de l'Insertion par l'activité économique.

B5)\*\* Aide à la recherche d'intégration des publics suivis par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation dans les structures de l'Insertion par l'activité économique.

### **C / Participer à la construction de filières qualifiantes**

→ Réponse aux besoins de main d'œuvre du monde économique.

→ Préparation de l'accès à la sortie des dispositifs de formation.

→ Amélioration de l'accès à la formation qualifiante.

→ \*\*\* Développement de l'accès à la formation professionnelle des publics des quartiers prioritaires au-delà du droit commun (chantier école, stage de formation...).

### **D / Participer au développement économique**

\*\* Soutien à l'accès à l'emploi dans le cadre du droit commun au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires notamment par le développement de la communication.

\* renvoie à la mobilisation du droit commun, \*\* renvoie au soutien des actions par la politique de la ville, \*\*\* précise que les actions seront initiées par la politique de la ville.

\* renvoie à la mobilisation du droit commun, \*\* renvoie au soutien des actions par la politique de la ville, \*\*\* précise que les actions seront initiées par la politique de la ville.

## Thématique "Réussite éducative et Égalité des chances"

### A / Développer l'accompagnement individualisé des jeunes de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité

\*\*\* Mise en œuvre d'un dispositif de Réussite éducative.

Son objet est d'accompagner les enfants et les adolescents (2 à 16 ans) en situation de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Compte tenu de la progression de la pauvreté et de la fragilité du tissu économique de la communauté d'agglomération, la mise en œuvre d'un projet de réussite éducative permettra de prévenir les situations de rupture sociale ou scolaire en agissant sur l'environnement éducatif (loisirs culturels et sportifs, éducation artistique, citoyenneté). Ceci afin de permettre aux enfants et aux jeunes les plus démunis de bénéficier d'un environnement propice à leur épanouissement.

Il permettra de prendre en compte les difficultés particulières afin d'y apporter des réponses personnalisées.

Il a pour vocation d'accompagner les enfants et leurs familles dans la construction de parcours éducatifs personnalisés en fonction des difficultés rencontrées et en complémentarité avec les institutions et dispositifs existants.

Il s'inscrit dans le cadre du Projet éducatif local de la Ville de Morlaix comme un axe d'intervention complémentaire et s'articule avec le programme personnalisé de Réussite éducative de l'Éducation nationale.

Le projet sera élaboré par une équipe constituée de professionnels issus de chaque institution concernée par le dispositif en lien avec les équipements, les établissements et les organismes concernés opérants sur les territoires retenus.

Dans un premier temps, le partenariat déjà en œuvre pour le PEL sera consolidé afin de poser un diagnostic, de définir les territoires concernés et de s'accorder sur une définition partagée de la réussite éducative.

Une équipe pluridisciplinaire de soutien sera mise en place en s'appuyant sur les réseaux de professionnels très actifs existants sur le territoire (REAAP, Réseau des animateurs, etc...).

### B / Promouvoir l'éducation partagée : veiller sur les conditions à réunir pour construire un environnement éducatif favorisant l'épanouissement et le bien-être de l'enfant et des familles

B1)\*\* Accompagnement à la scolarité.

B2)\*\* Accessibilité aux espaces de loisirs et culturels.

B3)\*\* Soutien à la parentalité (sorties familiales, groupe de parole, médiation familiale...).

B4)\*\* Renforcement des collectifs mixtes professionnels / bénévoles.

B5)\*\* Accès aux soins en lien avec l'Atelier Santé Ville.

B6)\*\* Soutien aux échanges entre les générations.

### C / Dynamiser la vie de quartier avec les habitants au cœur du projet, en développant la mixité sociale

\*\* Soutien aux projets innovants structurants sur les IRIS INSEE du centre-ville élargi.

### D / Contribuer à la formation des habitants, à leur information, pour accéder aux savoirs, à la connaissance (éducation populaire) afin de susciter l'engagement citoyen et l'épanouissement personnel

D1)\*\* Formation de bénévoles.

D2)\*\* Aide à l'accès aux savoirs.

D3)\*\* Actions de sensibilisation des publics (débats publics collectifs sur les droits de l'enfant, la parentalité, l'autorité, les conduites addictives...).

### E / Renforcer la dynamique des réseaux de partenaires

E1)\*\* Poursuite de la réflexion sur les rôles et les missions des acteurs.

E2)\*\* Renforcement des missions de coordination.

E3)\*\* Incitation au développement de partenariats multiples.

## Thématique "Prévention de la délinquance et citoyenneté"

### A / Prévenir la délinquance en lien avec la consommation excessive d'alcool.

A1)\*\*\* Approfondissement d'une connaissance plus fine des problèmes de violence liée à l'alcool (ex. création d'un recueil formalisé de la réalité de la violence en particulier aux femmes).

A2)\*\* Développement des protocoles de coopération interservices.

A3)\*\* Poursuite et renforcement des dispositifs d'aide aux victimes.

A4)\*\*\* Réflexion sur la réduction de la consommation d'alcool dans le cadre d'événements sportifs et festifs.

A5)\*\* Lutte contre la vente d'alcool (action de sensibilisation auprès des débits de boisson en privilégiant la démarche individuelle).

A6)\*\* Soutien aux actions de sécurité routière.

### B / Rappel à la loi par rapport à l'usage des stupéfiants

B1)\*\* Soutien des parents et réaffirmation de l'autorité parentale.

B2)\*\* Renforcement des opérations de communication.

### C / Développer le travail entre les acteurs de proximité intervenant dans les quartiers

De nombreux professionnels, tous secteurs confondus, interviennent auprès des populations constituant chacun à leur niveau des agents de médiation, de constatation d'actes d'incivilité, de repérage des difficultés à vivre ensemble.

Ils sont eux-mêmes confrontés aux phénomènes d'insécurité et recueillent l'expression des habitants sur cette problématique et plus généralement sur le sentiment d'insécurité.

\*\*\* Développement de la formation et d'action d'échanges de pratiques en direction des acteurs de proximité.

### D / Renforcer la prévention de la récidive

D1)\*\* Coordination et optimisation de la prévention de la récidive à la fin des mesures du Service de probation et d'insertion pénitentiaire.

D2)\*\*\* Expérimentation de stages de citoyenneté.

D3)\*\* Utilisation des actions menées lors du temps d'incarcération pour réunir les conditions de réinsertion à la sortie.

D4)\*\* Aide au maintien des liens familiaux pour les personnes incarcérées.

D5)\*\* Accompagnement des actions d'aménagement de fin de peine (placements extérieurs).

D6)\*\* Aide à la vérification des adéquations entre les besoins et les réponses en matières d'alternatives à l'incarcération.

Concernant cet axe opérationnel, les financements de l'État pourront soutenir des actions menées en lien avec la Maison d'arrêt de Brest.

## Thématique "Santé – accès aux soins". Création d'un Atelier Santé Ville (ASV)

### A / Pays de Morlaix : quelques données clés à partir de l'étude santé de l'Observatoire régional de santé de Bretagne de 2002 et du diagnostic social 2006 établi par le cabinet FORIS

#### Données épidémiologiques

S'agissant des hommes : la caractéristique qui ressort est celle d'une mortalité prématurée (avant 65 ans) : de 15 % supérieure par rapport à la moyenne régionale, elle-même supérieure à celle de la France de 14 %.

Le cancer est la première cause de décès des hommes dans le pays de Morlaix.

La mortalité due aux cancers (notamment celui du poumon) et aux maladies de l'appareil circulatoire est plus forte dans le pays que la moyenne bretonne.

Par contre, la mortalité du pays liée au suicide et à l'alcoolisme est sensiblement identique à la moyenne de la région, toutefois nettement supérieure à la moyenne nationale (respectivement 38 % et 30 %).

Le pays de Morlaix présente, chez les femmes, une surmortalité générale de +4% par rapport à la moyenne régionale. Cette surmortalité est due à la population âgée de plus de 65 ans.

Les maladies de l'appareil circulatoire constituent la première cause de décès des femmes dans le pays de Morlaix et représente une surmortalité.

Comme chez les hommes, le pays est fortement touché par le cancer du poumon des femmes (+48% par rapport à la moyenne de la Bretagne).

La mortalité liée au suicide est par contre identique à la moyenne bretonne mais largement supérieure à celle de la France : + 62%.

Le pays connaît, chez les femmes, une nette sous-mortalité pour l'alcoolisme, par rapport à la moyenne régionale.

En 2005, l'Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense (ESCAPAD) concernant les jeunes de 17 ans souligne que l'usage régulier d'alcool reste surtout masculin et décroît par rapport à 2003 : 18 % des garçons sont concernés (au lieu de 21 %) et 6 % des filles (au lieu de 7 %). En revanche, les ivresses régulières apparaissent en hausse passant de 7 à 10 %. Elles concernent surtout les garçons. Au cours des 30 derniers jours, presque un jeune sur deux (46 %) dit avoir bu au moins 5 verres d'alcool en une seule occasion.

\* renvoie à la mobilisation du droit commun, \*\* renvoie au soutien des actions par la politique de la ville, \*\*\* précise que les actions seront initiées par la politique de la ville.

\* renvoie à la mobilisation du droit commun, \*\* renvoie au soutien des actions par la politique de la ville, \*\*\* précise que les actions seront initiées par la politique de la ville.

Le niveau global des expérimentations de cannabis (50 %, soit un adolescent sur deux) est stable par rapport à 2003, confirmant qu'un palier pourrait avoir été atteint après la hausse continue observée au cours des années 90.

Même si les usages durant le week-end prédominent, le cannabis est plus souvent consommé en semaine que l'alcool. Il est souvent pris entre amis, mais sa consommation solitaire est également fréquente (beaucoup plus que l'alcool), surtout chez les consommateurs réguliers ou quotidiens.

## B / Éléments de problématique

En ayant placé la lutte contre les inégalités au cœur de sa mission, la politique nationale de santé publique comporte des mesures spécifiques à l'égard des personnes en situation de précarité économique et sociale. Ces dernières sont incluses dans les plans et programmes nationaux ciblés sur les problèmes de santé de la population (pathologies, déterminants de santé) et relayés au niveau régional (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins pour les plus démunis (PRAPS) et le Programme Régional de Santé Publique (PRSP)), départemental et infra-départemental.

La connaissance des déterminants de santé au niveau national est une des bases d'analyse des besoins.

Le stress, la mauvaise alimentation, le tabagisme et la consommation excessive d'alcool constituent les principaux déterminants de santé des personnes en situation de pauvreté ou de précarité.

Eu égard à la situation de précarité vécue sur Morlaix et la communauté, la thématique santé doit donc faire l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'ensemble des acteurs politiques et techniques.

La Ville de Morlaix et son Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil général du Finistère, la politique de la ville de Morlaix communauté, la Direction Départementale des Actions Sanitaires et Sociales, l'hôpital, les services de l'État et les associations mettent en place des actions relevant de la prévention, et de l'accès aux soins pour les plus démunis. Elles se situent en particulier dans les domaines suivants et peuvent cibler des groupes de populations ou des tranches d'âge spécifique (jeunes, précaires, femmes enceintes, professionnels,...) : prévention des addictions, accès aux soins, santé et insertion, alcool et grossesse, santé mentale,...

Les différents partenaires tentent de travailler en réseau afin de prendre en compte la globalité des besoins et de proposer des réponses cohérentes.

Des interventions ponctuelles et des démarches communes à plusieurs partenaires existent à Morlaix. Expérimentales ou basées sur le volontariat, elles restent fragiles.

Il est important de mieux inscrire les questions de santé dans les parcours socio-professionnels des personnes en difficulté et de relier la problématique de santé individuelle à celle de santé publique en établissant un partenariat durable entre institutions et professionnels du secteur sanitaire et social.

Selon une étude de la Direction de la Recherche des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, 30 % des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion présenteraient des problèmes de santé entravant les parcours d'insertion.

L'offre de soins est globalement bonne sur le territoire de Morlaix communauté et disponible pour tous. L'hôpital et les services d'urgence joueraient un rôle important pour les personnes dont la situation économique et financière est la moins favorable.

En dépit de ce contexte plutôt serein, il s'est avéré pourtant nécessaire de favoriser l'accès aux soins par la mise en place de dispositif intermédiaire tel que le Point Santé.

Ainsi, afin de consolider l'existant et initier des dynamiques locales au long cours, l'Atelier Santé Ville du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Morlaix communauté est une opportunité pour bénéficier de réels moyens de coordination et d'animation territoriale ainsi que d'observation.

## C / L'Atelier Santé Ville : une opportunité pour aller plus loin au niveau local

### Finalité

Les Ateliers Santé Ville visent à impliquer davantage la population et les élus des territoires en contrats de ville dans les processus de diagnostic, de définition des stratégies locales dans le domaine de la santé et de mise en œuvre d'actions de santé, notamment à l'échelle des quartiers prioritaires.

### L'Atelier Santé Ville a pour objectifs :

- d'identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en difficulté et les déterminants de l'état de santé liés aux conditions de vie, de faciliter la mobilisation et la coordination des différents intervenants par la création et le soutien à des réseaux médico-sociaux ;
- de diversifier les moyens d'intervention en fonction de l'analyse des besoins par site ;
- de rendre effectif l'accès aux services publics sanitaires et sociaux de droit commun ;
- d'élaborer un programme d'actions ;
- de développer d'une part, la participation active de la population à toutes les phases des programmes (diagnostic, définition de priorités, programmation, mise en œuvre et évaluation) et d'autre part, la concertation avec les professionnels et les différentes institutions du secteur sanitaire et social concernés par ces programmes.

À Morlaix et sur le territoire de la communauté d'agglomération, le diagnostic permettra à partir de la coordination des intervenants : de repérer les populations concernées, et de prioriser des actions à mener en adéquation avec les moyens mobilisés.

### Programmation du travail :

- en 2007 : diagnostic (éléments à approfondir : addictions – accès aux soins des plus précaires – souffrance psychique et suicidité jeunes et personnes âgées – consommation de soins des bénéficiaires de la CMU, santé petite enfance – Éducation nationale, Centre de Protection Maternelle et Infantile – nutrition ...), mobilisation des partenaires locaux, formalisation d'un programme d'actions,
- en 2008 : mise en œuvre du programme d'actions, constitution d'un recueil de données "observation – évaluation" et tableau de bord actions,
- en 2009 : suite mise en œuvre d'actions, évaluation de l'ensemble du travail réalisé.

## Organisation

Le **Comité de Pilotage** est l'instance de décision politique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Il en précise les orientations stratégiques.

Il veille à la cohérence des dispositifs concourant à la cohésion sociale sur le territoire.

Il pilote l'Atelier Santé Ville et le dispositif de Réussite éducative.

Il dirige la mise en œuvre du contrat y compris de l'Atelier Santé Ville et du dispositif de Réussite éducative et en suit l'évaluation.

Il prend connaissance de l'évolution du territoire et se l'approprie en tant qu'outil d'aide à la décision.

Il mandate la conduite de projet et l'instance technique de sa mise en œuvre.

Il délègue au Comité Opérationnel la programmation annuelle des actions. Il arbitre si nécessaire leur financement.

Il est coprésidé par Monsieur le Préfet du Finistère, délégué territorial de l'Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des chances ou son représentant et par Monsieur le Président de Morlaix communauté ou son représentant.

Le **Comité Opérationnel** est l'instance d'aide à la décision du Comité de Pilotage dont il prépare les réunions.

Par délégation du Comité de Pilotage, il valide le programme d'actions et son financement.

Le Comité Opérationnel délègue à un groupe technique qui en émane la mission de proposer des règles de fonctionnement qui seront soumises à l'approbation d'un Comité de Pilotage qui se tiendra lors du 1<sup>er</sup> semestre 2007.

Une **Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale**, incarnée par un chargé de mission politique de la ville sera chargée de l'animation du dispositif.

L'animation a, en particulier pour rôle d'animer la conduite des projets en aidant et conseillant des opérateurs pour la mise en place de projets correspondant aux orientations du présent contrat ; d'assurer l'ingénierie administrative et financière de la politique de la ville (préparation de la programmation, instruction des dossiers de demande de subvention, préparation des réunions du Comité de Pilotage et du Comité Opérationnel, invitations et compte rendu de ces réunions, tenues des tableaux de bord, bilans, rapports intermédiaires et annuels) ; de contribuer à l'élaboration des politiques mises en œuvre en alimentant les réflexions des instances de pilotage ; et, d'une manière générale, d'effectuer toutes les missions confiées par le Comité de Pilotage.

Au sein de Morlaix communauté la MOUS est rattachée à la Direction du Pôle développement durable – Espace communautaire.

## Évaluation – orientation

- Il sera organisé un recueil annuel des données inter thématiques permettant au Comité de Pilotage une lecture transversale de l'évolution du territoire.
- Il sera effectué au regard des objectifs du contrat un bilan annuel des actions menées par thématique sur la base d'une grille d'analyse commune.
- Il sera dressé une évaluation de la mise en œuvre du contrat à l'issue de celui-ci intégrant les critères qui seront arrêtés au cours du premier semestre 2007.

## Financements

Au-delà des moyens déjà mobilisables au titre des politiques ordinaires, les signataires, intervenant chacun au titre de leurs compétences et domaines d'intervention, financeront annuellement les actions conduites dans le cadre du présent contrat par des enveloppes dédiées. Soit dans le détail et sous réserve des décisions budgétaires correspondantes :

- l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances s'engage à hauteur de : 106 880 € de crédits contractualisés par an,
- Morlaix communauté s'engage à hauteur de 100 000 € (dont 80 000 € pour le financement du programme d'actions, y compris ASV),
- le Conseil général s'engage à hauteur de : 30 000 € par an,
- la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à hauteur de : 10 000 € par an,
- la Ville de Morlaix s'engage à hauteur de : 40 500 € par an.

L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE) finance, par ailleurs, deux dispositifs :

- l'Atelier Santé Ville dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle de 45 000 € par an,
- le dispositif de Réussite éducative : le montant de l'enveloppe sera défini en fonction du contenu du dossier finalisé dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2007. Pour l'État, il pourra être de 100 000 €.

De plus, les actions "ville, vie, vacances" proposées dans les quartiers retenus au titre du CUCS pourront bénéficier de financements dédiés.

Il en est de même pour les actions d'intégration et de lutte contre les discriminations.

Enfin, le dispositif adultes relais pourra être mobilisé en tant que de besoin.

Un compte rendu annuel de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) sera présenté au Comité de pilotage.

(Pour mémoire, en 2006, elle représente 465 438 € versés à la Ville de Morlaix, avec une augmentation de 5 % par an jusqu'en 2009).

Fait en 7 exemplaires originaux,  
à Morlaix, le 23 février 2007.

**L'État,**  
représenté par le Préfet du Finistère

**L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale  
et l'Égalité des chances,**  
représentée par le Préfet du Finistère,  
délégué territorial

**Morlaix communauté,**  
représentée par son Président

**La Ville de Morlaix,**  
représentée par son Maire

**Le Département du Finistère,**  
représenté par le Président  
du Conseil général

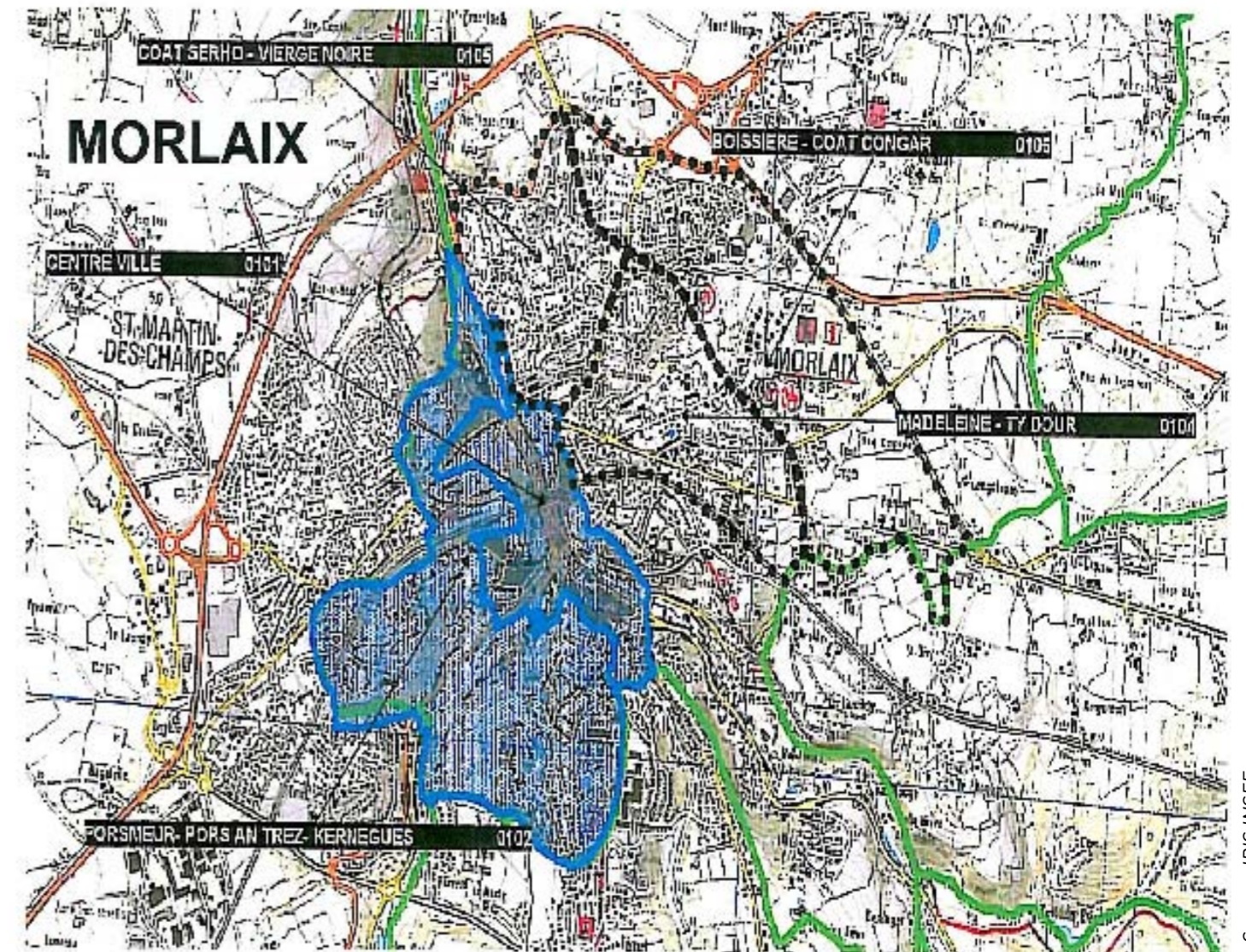
**La Caisse d'Allocations Familiales  
du nord Finistère,**  
représentée par sa Présidente  
et son Directeur général

**Habitat 29, OPAC Départemental,**  
représentée par son Président

**SA Aiguillon Construction,**  
représentée par son Président



# *Annexe*



Source : IRIS INSEE

#### Définition de la future géographie prioritaire dans le cadre de la mise en place des CUCS

- Priorité 2 : mobilisation de moyens spécifiques
- Priorité 3 : quartiers de prévention

Pour mémoire, la priorité 1 concerne les 350 quartiers sensibles du territoire national dont la liste a été dressée par l'État le 1<sup>er</sup> septembre 2006.



Contact

**MORLAIX COMMUNAUTÉ**  
**Pôle développement durable**  
**Espace communautaire**  
**Service politique de la ville**

1, place de Viarmes  
BP 97121  
29671 Morlaix Cedex  
Tél. 02 98 15 13 47  
Fax 02 98 15 13 48  
[www.agglo.morlaix.fr](http://www.agglo.morlaix.fr)  
[politique.ville@agglo.morlaix.fr](mailto:politique.ville@agglo.morlaix.fr)